

QUEL ST MEDARD EN JALLES EN 2040 ?

RAPPORT DE LA
CONVENTION CITOYENNE



MAI 2024

Préambule

En avril 2023, la Municipalité a créé la première Convention Citoyenne Saint Médardaise et l'a missionnée pour imaginer notre commune en 2040.

La Convention Citoyenne est une opportunité pour replacer les citoyens au cœur de la décision publique, en les rendant acteurs des transformations nécessaires face à un contexte écologique, social et sociétal complexe et fragilisé.

D'avril 2023 à mai 2024, quarante habitants tirés au sort ou volontaires se sont engagés dans une démarche collective et réfléchie pour imaginer une commune dans laquelle il fera bon vivre en 2040 en offrant des conditions de vie respectueuses de l'humain, de l'environnement et du vivant.

Les conventionnés ont accepté de mettre en pratique «le faire collectif», d'écouter avec attention, d'être bienveillants, de se faire confiance, de respecter le cadre fixé, dans un état d'esprit constructif acceptant les divergences et la reconnaissance des savoirs de chacun, en ayant toujours à l'esprit l'intérêt général.

Toutes les idées qui ont émergé de nos travaux ont été débattues, et vous trouverez dans le rapport les propositions qui ont été adoptées par consentement par l'ensemble des conventionnés.

La lettre de mission de Monsieur le Maire, la charte de la Convention Citoyenne, la méthode et les étapes qui ont jalonné notre travail sont disponibles dans un document annexe.

Table des matières

Introduction	3
Le thème de l'URBANISME.....	4
La vision.....	4
Les enjeux.....	4
Les constats	4
Les propositions pour l'Urbanisme	7
Le thème du LOGEMENT	11
La vision.....	11
Les enjeux.....	11
Les constats	12
Les propositions pour le logement	15
Le thème de la MOBILITE.....	18
La vision.....	18
Les enjeux.....	18
Les constats	19
Les propositions pour la Mobilité	21
Le thème de L'ALIMENTATION RESILIENTE.....	28
La vision.....	28
Les enjeux.....	28
Les constats	29
Les propositions pour l'Alimentation Résiliente.....	30
Le thème de la PARTICIPATION CITOYENNE	32
La vision.....	32
Les enjeux.....	33
Les constats	34
Les propositions pour la Participation Citoyenne	35
Conclusion.....	39

Introduction

Tous les axes de réflexion ne pouvant être développés, nous avons choisi cinq thèmes : l'urbanisme, le logement, la mobilité, la résilience alimentaire et la participation citoyenne.

Chaque thème a été abordé en tenant compte des défis écologiques, sociaux et sociétaux actuels, en visant à construire une ville plus résiliente, conviviale et démocratique.

L'architecture choisie dans notre présentation vous permettra de commencer par vous imprégner de la **vision** et des **enjeux** de chaque thème, puis d'évaluer le chemin à parcourir en partant des **constats** et des **propositions** d'actions pour que cette vision devienne réalité.

Le thème de l'URBANISME



La vision

L'étalement urbain de Saint Médard en Jalles est maîtrisé d'ici 2040, ville désirable en retissant un lien avec la nature, le monde végétal, animal et atmosphérique. La commune produit des espaces publics de rencontre partagés et ouverts de proximité (agora de la conversation, placettes, parcs...) pour faire exister la ville d'une manière citoyenne. Un maillage de transports alternatifs à la voiture offre plus de mobilités collectives et actives. La ville offre de l'habitat en capacité de répondre à des besoins diversifiés de façon abordable pour plus d'égalité sociale et de solidarité en direction des publics fragiles, jeunes et personnes âgées. La conception bio climatique des bâtiments publics et privés réduit le coût écologique vers une neutralité carbone.

Les enjeux

Pour le Saint Médard en Jalles 2040, il importera de :

- Coconstruire avec la population, les élus et la métropole : quel récit commun pour une ville désirable face au réchauffement climatique ?
- Rechercher un équilibre entre le bien vivre pour les habitants et la dynamique économique, tout en préservant l'environnement. Rapprocher l'emploi, les commerces et les services publics des lieux de vie.
- Construire la ville de façon à promouvoir une conscience écologique auprès des habitants avec les élus pour protéger le vivant. Réussir la transition écologique pour un mieux vivre et une protection du vivant.

Les constats

- L'urbanisme traite de la manière dont nous aménageons la ville sur le territoire de la commune : où ? comment ? pour qui (habitant, entreprise, ville, métropole) ? L'urbanisme concerne le logement mais pas seulement : les commerces, les entreprises, les services publics, les stationnements, les voiries, les espaces publics, la nature (les parcs, les trames vertes, la végétation).
- Saint Médard en Jalles est situé sur un territoire vaste, urbanisé, au sein d'une métropole classée 6^e avec une forte activité industrielle. Pour autant Saint Médard en Jalles demeure une commune de la métropole où la dotation par habitant en espaces verts est la plus élevée (395 m²) et donc la part des sols artificialisés est contenue (48 %). Avec 32 357 habitants, la densité de population y est le ¼ de celle de la métropole (379,4 hab./km²).
- L'indicateur de concentration de l'emploi¹ à SMJ est de 76 % en 2020. Ce taux de concentration a baissé entre 2008 et 2020. La commune a donc une fonction résidentielle.

¹ (INSEE) Le taux de concentration de l'emploi est égal au nombre d'emplois occupés dans une zone pour 100 actifs résidant dans la zone et ayant un emploi. Dans un pôle attractif (taux supérieur à 100%), le nombre d'emplois est supérieur à celui de ses actifs occupés.

ST MEDARD EN JALLES	2008	2013	2019	2020
Nombre d'emplois	9 585	9 931	10 762	10 910
Population active occupée (PAO)	12 283	12 852	14 050	14 362
Indicateur de concentration de l'emploi	78 %	77,30 %	76,60 %	75,96 %

- L'Opération d'Intérêt Métropolitain Bordeaux Aéroport, (OIM BA), c'est 3 371 ha dont 1/3 sur le territoire de la commune. Alors que les emplois s'y développent par milliers (Objectif 50000 emplois d'ici 2035), le parc de logements est contraint par la proximité de l'aéroport. Cela induit une pression forte sur le foncier et le bâti dans les communes voisines de l'OIM BA. La pression est forte également sur les déplacements pendulaires intracommunautaires d'autant que l'emploi industriel y est organisé en 3X8. De fait, Saint Médard en Jalles est traversé quotidiennement par de nombreux automobilistes navetteurs.

2020	Saint Aubin	Le Taillan	Le Haillan	Martignas	St Jean d'Ilac	SMJ
PAO résidant dans la commune et travaillant dans la commune	411	548	1056	984	854	3638
PAO résidant dans la commune et travaillant hors de la commune	2882 (87,52%)	4 248 (88,57%)	4480 (80,92%)	2817 (74,11%)	3677 (81,15%)	10724 (74,67 %)
PAO de la commune	3293	4796	5536	3801	4531	14362

Source : INSEE

- La ville de SMJ est polarisée en 8 quartiers selon les points cardinaux. Sa croissance a été permise par l'essor de l'usage de la voiture pour compenser l'inégal accès à l'emploi, aux commerces et aux services selon les quartiers. Pour autant, la vie de quartier est riche du dynamisme associatif sur la commune.
- La population saint médardaise augmente sensiblement depuis 2009 du fait principalement du solde entrées / sorties. Pour les années à venir, la tendance dominante sera le vieillissement de la population (les 60 ans et + représenteront 31 % de la population en 2050).
- L'offre de logements est faible (1000 demandes sont en attente, dont 80 % pour des logements type T1 à T3) alors que le nombre moyen d'occupants par résidence principale diminue entre 1990 et 2020 (2,3 en 2020, 2,5 en 2009, et 2,9 en 1990) (INSEE).

La France s'est fixée avec la loi «climat et résilience» de 2021, l'objectif d'atteindre le Zéro Artificialisation Nette (ZAN²) à partir de 2050 avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) d'ici 2031 par rapport à la décennie précédente (2011 - 2021).

La sobriété foncière est donc la pierre angulaire de la politique d'urbanisme de la commune/de la métropole. Pour les années à venir, cela implique que dès maintenant, des arbitrages s'imposent pour partager le foncier disponible :

- en matière d'habitat pour accueillir de nouveaux habitants (promouvoir un logement abordable, inclusif et résilient) ;

² On évite l'interdiction totale et on ne vise pas la Zéro Artificialisation Brute. La loi permet en partie l'autorisation d'artificialiser, conditionnée à une renaturation à proportion égale d'espaces artificialisés. Tout ce qui sera "pris" sur la nature devra être "rendu" (source vie-publique.fr)

- en matière d'activités économiques pour rapprocher les emplois, les lieux de consommation des lieux de vie (promouvoir la ville du ¼ d'heure) ;
- en matière de transition écologique pour renaturer/désartificialiser la ville (lutter contre l'artificialisation des sols) et pour une production vivrière (vers une alimentation résiliente) ;
- en matière de mobilité pour contenir l'extension de la voirie (promouvoir des mobilités alternatives à la voiture pour réduire l'émission des Gaz à Effet de Serre).

Les propositions pour l'Urbanisme

1.1 - Coconstruire avec la population, les élus et la métropole : quel récit commun pour une ville désirable face au réchauffement climatique ?

❖ Proposition urbanisme 1.1.1

Faire un état des lieux des dents creuses (zone non construite entre 2 parcelles bâties).

❖ Proposition urbanisme 1.1.2

Faire un état des lieux des friches non bâties de la commune.

❖ Proposition urbanisme 1.1.3

Faire un état des lieux de la sous-occupation du parc de logements individuels et collectifs (en croisant le taux d'occupation des logements qui baisse et la surface habitable par personne structurellement élevée).

❖ Proposition Urbanisme 1.1.4

Faciliter l'accès au logement abordable quel que soit le revenu, l'origine, le statut professionnel, l'âge, la taille du ménage.

❖ Proposition Urbanisme 1.1.5

Faciliter l'accès au logement participatif avec des espaces collectifs pour ceux qui en expriment la demande.

❖ Proposition Urbanisme 1.1.6

Fluidifier les parcours résidentiels avec une attention spécifique sur les personnes âgées : leur permettre de vivre plus longtemps à St Médard en proposant des logements adaptés au 3^{ème} voire 4^{ème} âge, un aménagement urbain où ils peuvent se déplacer en toute sécurité (trottoirs, passages piétons, bancs...) en mobilisant le PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voierie et des Espaces publics), des services, commerces, des transports et des centres de santé à proximité.

❖ Proposition Urbanisme 1.1.7

Porter un urbanisme temporaire à vocation sociale pour l'intérêt général (résidence artiste, associations, artisans, commerce de proximité...).

❖ Proposition Urbanisme 1.1.8

Dissocier le foncier du bâti avec des outils juridiques appropriés (exemple du Bail Réel Solidaire BRS*).

❖ Proposition Urbanisme 1.1.9

Constituer un service municipal dédié à l'accompagnement des parcours résidentiels.

❖ Proposition Urbanisme 1.1.10

Arrêter l'étalement urbain.

❖ Proposition Urbanisme 1.1.11

Répondre aux objectifs de réduire de 50 % de la consommation d'ENAF d'ici 2031 et zéro artificialisation nette des sols à partir de 2050.

❖ Proposition Urbanisme 1.1.12

Optimiser le « déjà-là » foncier et bâti : 53 % du bâti a été construit avant 1990.

❖ Proposition Urbanisme 1.1.13

S'engager à construire du neuf (du collectif à la verticale, à l'horizontale, du logement social, des commerces, des entreprises de proximité) aux endroits où les besoins sont les plus importants (en lien avec les voies de mobilité douce/transports en commun) à partir de réserves foncières de la commune.

❖ Proposition Urbanisme 1.1.14

Rénover le parc immobilier ancien en recherchant la qualité résiliente et architecturale des matériaux.

❖ Proposition Urbanisme 1.1.15

S'engager à une architecture parasitaire : réhabiliter, rénover, agrandir, surélever l'existant pour donner une deuxième vie à du résidentiel sans consommer de foncier.

❖ Proposition Urbanisme 1.1.16

Organiser la multifonctionnalité des bâtiments afin d'intensifier leurs usages et brasser les fonctions, partager les stationnements.

❖ Proposition Urbanisme 1.1.17

Constituer un service municipal dédié à l'accompagnement en matière d'architecture parasitaire.

1.2 Rechercher un équilibre entre le bien vivre pour les habitants et la dynamique économique, tout en préservant l'environnement. Rapprocher l'emploi, les commerces et les services publics des lieux de vie (promouvoir la ville du ¼ d'heure).

❖ Proposition Urbanisme 1.2.1

Faire l'état des flux de mobilités brutes entrantes et sortantes, du volume et structure des navetteurs.

❖ Proposition Urbanisme 1.2.2

Conduire une enquête pour cerner les commerces et les services de proximité (à 5'/10' de marche) recherchés par les habitants.

❖ Proposition Urbanisme 1.2.3

Articuler les plans de mobilité des entreprises pour plus de management de la mobilité.

❖ Proposition Urbanisme 1.2.4

Faire évoluer la structure et la géographie de l'emploi à SMJ pour rapprocher les lieux de travail des lieux de vie. Il faudrait faire de la commune un pôle pour l'emploi.

❖ Proposition Urbanisme 1.2.5

Répondre aux besoins en emplois des ménages résidant à SMJ (dans les domaines de l'agriculture, du commerce, de la santé, des services publics...) générés par les orientations privilégiées pour 2040 (alimentation résiliente, transition écologique, services de proximité ...).

❖ Proposition Urbanisme 1.2.6

Aider à l'implantation d'entreprises sur du foncier abordable c'est potentiellement « créer de l'emploi ». Dans le cadre de la sobriété foncière, il conviendrait donc de développer la zone d'activité économique sur le territoire de la commune selon la logique d'urbanisme vue pour le logement : réhabilitation, densification (mixité d'activités à la verticale) avec des outils de dissociation foncière (BRS d'activité, bail à construction).

1.3 Construire la ville de façon à promouvoir une conscience écologique auprès des habitants avec les élus pour protéger le vivant. Réussir la transition écologique pour un mieux vivre et protéger le vivant.

En matière de transition écologique pour renaturer et désartificialiser la ville (lutter contre l'artificialisation des sols) et pour une production vivrière.

❖ Proposition Urbanisme 1.3.1

Renaturer, redonner de la nature en ville en priorisant la verdure sur l'existant, murs et toits quand c'est possible.

❖ Proposition Urbanisme 1.3.2

Poursuivre le travail déjà accompli en matière de recensement de la biodiversité, de la faune, de la flore, des habitats existants et de repérer le foncier mobilisable.

❖ Proposition Urbanisme 1.3.3

Préserver le vivant en créant des corridors écologiques terrestres ou aériens pour que les espèces puissent vivre et se déplacer.

❖ Proposition Urbanisme 1.3.4

Déterminer les sols à désartificialiser – les places et allées à végétaliser.

❖ Proposition Urbanisme 1.3.5

Économiser à l'échelle de la commune l'usage de l'eau.

❖ Proposition Urbanisme 1.3.6

Créer des espaces publics à partager

- pour multiplier les tiers-lieux : espaces divers ombragés, végétalisés, sécurisés, à l'écart de la circulation automobile comme îlots de fraîcheur, vecteur de sociabilité ;
- pour faciliter la participation citoyenne et ses dispositifs ;
- pour sensibiliser à la biodiversité et à la préservation des forêts.

❖ Proposition Urbanisme 1.3.7

Rechercher la résilience énergétique : hydroélectricité, photovoltaïque, méthane, géothermie, réfléchir à la production de gaz vert pour diversifier la ressource en gaz sur la commune, promouvoir la géothermie pour réduire l'usage d'énergies fossiles.

❖ Proposition Urbanisme 1.3.8

Promouvoir l'autoconsommation collective avec des fermes solaires sur des territoires multifonctionnels (élevage, agriculture) et des panneaux photovoltaïques sur des bâtiments publics.

Le thème du LOGEMENT



La vision

- La construction de pavillons est exceptionnelle pour laisser place à la construction d'immeubles à taille humaine qui facilite la vie en commun et permet l'épanouissement de tous.
- Les immeubles sont conçus avec au minimum 25% de logements sociaux afin de favoriser la mixité sociale en conformité avec la loi SRU (loi Solidarité et Renouvellement Urbain).
- Habiter à St Médard en Jalles en accédant à la propriété ou en location est possible pour tous indépendamment du niveau de revenu.
- Les nouveaux modes d'habiter, coliving, habitat partagé comme l'habitat intergénérationnel, coopérative d'habitants sont possibles avec des immeubles conçus avec des parties communes, salle de réception/réunion, chambres d'amis, buanderies, espaces de jeux... Les habitants gèrent ensemble ces lieux partagés, ceci permettant à chacun d'avoir un lien social et d'éviter l'isolement.
- Dans les immeubles des appartements sont conçus pour de la colocation, pour des jeunes ou des personnes âgées.
- Les constructions sont réalisées avec des matériaux écoresponsables (suppression du béton par exemple) et énergétiquement autonomes comme l'oblige la loi à partir du 01/01/2030.
- Ces immeubles sont construits dans un cadre qui préserve la nature, offre des zones ombragées et sont reliés aux autres quartiers par des espaces sécurisés permettant une mobilité douce et un accès facilité aux transports en commun.

Les enjeux

- Les personnes souhaitant venir ou rester habiter à SMJ le pourront quels que soient leurs revenus et leur état de santé.
- La présence de 25% de logements sociaux dans chaque immeuble favorisera la mixité sociale et l'inclusion de tous.
- Répondre, en modifiant le type de construction, à la nécessité de zéro artificialisation des sols permettant ainsi de stopper l'étalement urbain.
- Les logements seront adaptés à la typologie des ménages.
- Des appartements favorisant la colocation permettront d'augmenter le taux d'occupation pour faire face à la pénurie de logement et de foncier.

Les constats

(Données INSEE 2020)

Le foncier

La volonté de ne plus conquérir d'espaces naturels en vue de la préservation de la biodiversité et de contribuer à la transition écologique (loi zéro artificialisation nette) conduit à la raréfaction des terrains constructibles et à l'élévation de leur coût.

La structure du foncier, petites parcelles, et son coût très élevé ne permettent pas d'avoir des projets avec un grand nombre de logements dont des logements sociaux.

Le coût très élevé du foncier est en partie responsable du coût très élevé des logements. Le prix au m² des ventes de logement en 2021 se situait entre 4500 et 5000 euros. Entre 2017 et 2021, ce prix a progressé de + de 20 %.

Le foncier est presque essentiellement détenu par des particuliers ce qui ne permet pas à la commune et la Métropole d'en maîtriser le devenir.

Le type de logements

Saint Médard en Jalles est une ville pavillonnaire.

- Il y avait 14 312 logements à SMJ en 2020 dont 76,6 % de maisons (10 963) et 23,4 % d'appartements (3292)
- Parmi ces 14 312 logements, 96,8 % de résidences principales (13 860) avec 64 % de résidents propriétaires et 36 % de locataires (dont HLM 19 %), 0,8 % (108) résidences secondaires et 2,4 % (344) résidences vacantes.
- Le taux de logements sociaux est seulement de 19 % alors que la loi impose un taux de 25 %.
- 63 % de ces logements sociaux sont collectifs (situé dans des immeubles) et 37 % individuels, le plus souvent regroupés dans certains quartiers ce qui nuit à la mixité sociale.

L'évolution du type de résidences principales de 1971 à 2017 selon le type de logement et la période d'achèvement nous montre une diminution constante de la construction de maisons et l'évolution de la construction d'appartements.

Période	Constructions		Ratio maison/appartement
	Maisons	Appartements	
1971 à 1990	4400	500	8.8
1991 à 2005	2450	500	4.9
2006 à 2017	1600	1850	0.8

Le mode d'occupation

En 2020, le taux d'occupation des logements est de 2,3 personnes par logement (en diminution : 2,9 % en 1990 et 2,5 % en 2009) alors que 45,3 % (6 283) des logements ont 5 pièces (une pièce principale et 4 chambres) ou plus.

Plus de 50 % des ménages résident à Saint Médard en Jalles depuis plus de 10 ans.

89 % de la population résident dans le même logement que celui qu'elle occupait 1 an auparavant, ce taux de fixité est élevé.

Au 1^{er} janvier 2021, 535 logements sont vacants dont 403 depuis moins de 2 ans et 132 depuis plus de 2 ans.

La demande de logements sociaux

TYPE DE LOGEMENT	Nombre de logements dans la commune au 01/01/2021	Nombre de logements en attente dans la commune au 31/12/21	Nombre de logements attribués dans la commune en 2021
TOTAL	2361	1111	251
T1	52	106	6
T2	502	405	66
T3	998	333	103
T4	802	239	63
T5	7	28	12
T6	0	0	1

Les caractéristiques de la population

La population de Saint Médard en Jalles, a augmenté en moyenne de 2% par an de 2009 à 2021 la population en 2025 et 2030 est calculée avec une augmentation moyenne de 1% soit un léger ralentissement de sa croissance.

	2009	2014	2020	2021	Prévision 2025 données locales CCAS	Prévision 2030 données locales CCAS
Population	27 332	29 779	32 357	33 062	33 889	36 107

➤ Structure de la population des SMJ en pourcentage par tranche d'âge.

	2009	2014	2020	Evolution 2009 à 2020
0 à 14 ans	19,1 %	18,5 %	18,8 %	-0,3 %
15 à 29 ans	15,6 %	15,5 %	14,8 %	-0,8 %
30 à 44 ans	21 %	19,4 %	19,2 %	-1,8 %
45 à 59 ans	22,8 %	22,4 %	21,8 %	-1 %
60 à 74 ans	15,4 %	15,8 %	16,7 %	+1,3 %
75 ans ou +	6,2 %	8,4 %	8,5 %	+2,3 %

En 2020 La tranche d'âge la plus représentée est celle des 45-59 ans avec 21,8 %.

Les 60 et + ans représentent un quart (16,7+8,5=25,2 %) de la population de Saint-Médard-en-Jalles. C'est la tranche d'âge qui a le plus évolué de 2009 à 2020 avec une prévision à 31 % en 2050.

- **Les ménages selon leur composition** : forte proportion de ménages d'une personne 69,8 % et augmentation importante des familles monoparentale 71,4 %.

	Population des ménages en 2009	Population des ménages en 2020	Évolution 2009-2020
Nombre de ménages d'une personne	2 327	3 951	69,8 %
• hommes seuls	865	1 503	73,7 %
• femmes seules	1 462	2 448	67,4 %
Autres ménages sans famille	467	331	-29,2 %
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	24 306	27 830	14,5 %
• un couple sans enfant	7 014	8 039	14,6 %
• un couple avec enfant(s)	15 129	16 084	6,3 %
• une famille monoparentale	2 163	3 708	71,4 %
Ensemble	27 100	32 111	18,5 %

La synthèse de ces constats

Aujourd'hui la structure des logements (nombre de pièces) n'est plus en adéquation avec la structure des ménages (diminution du nombre de personnes par ménage) et compte tenu de l'évolution de la composition des ménages ceci devrait s'aggraver dans les années à venir.

Compte tenu de la structure des logements (76 % maisons), de la fixité de la population (89 %) et des caractéristiques de la population (25,2 % de plus de 60 ans et vieillissement de la population) ceci entraîne la diminution du taux d'occupation par logement de 1990 à 2020 (2,9 % en 1990, 2,5 en 2009, 2,3 en 2020). Des couples et parfois des personnes seules occupent des logements avec 4 pièces ou plus à la suite du départ des enfants.

La raréfaction du foncier est la cause principale du manque de logements adaptées à la composition des ménages, c'est par la reconquête du foncier par la commune que passera la possibilité d'agir sur le logement.

Les propositions pour le logement

2.1 Prendre en compte la transition écologique

❖ Proposition logement 2.1.1

Autoriser uniquement la construction d'immeubles autonomes énergétiquement.

❖ Proposition logement 2.1.2

Systématiser la récupération de l'eau de pluie et la réutilisation des eaux grises pour les nouvelles constructions et les rénovations.

❖ Proposition logement 2.1.3

Systématiser la construction de logements conçus pour résister aux risques liés aux changements climatiques, grêle, canicule...

2.2 Le type de construction

❖ Proposition logement 2.2.1

Imposer au minimum 25% de logements sociaux dans les nouvelles constructions.

❖ Proposition logement 2.2.2

Inclure des ascenseurs dans les nouveaux immeubles pour faciliter le maintien à domicile, quel que soit le nombre d'étages.

❖ Proposition logement 2.2.3

Développer la construction d'immeubles permettant de nouveaux modes d'habiter, coliving, habitat intergénérationnel, le partage d'espaces communs (Salle de réception, chambres d'amis, buanderie...).

❖ Proposition logement 2.2.4

Imposer un ratio stationnement/logement maximum de 1 dans les constructions situées à moins de 500 mètres d'un transport collectif (article L151-36).

❖ Proposition logement 2.2.5

Prévoir des locaux commerciaux en R+0 en complément des commerces déjà présents dans le quartier.

❖ Proposition logement 2.2.6

Aménager une zone piétonne protégée au pied des nouvelles constructions.

❖ Proposition logement 2.2.7

Veiller à ce que les logements construits (nombre de pièces et type d'aménagement) soient en cohérence avec la demande en prenant en compte la composition des ménages et le vieillissement de la population.

2.3 Valoriser et entretenir l'habitat existant

❖ Proposition logement 2.3.1

Accompagner les propriétaires de maisons lors des transitions liées au vieillissement, favoriser le transfert vers des modes d'habitat adaptés, transformer des maisons en lieu d'accueil collectif = parcours résidentiel.

❖ Proposition logement 2.3.2

Accompagner les bailleurs sociaux et les propriétaires privés afin de remettre sur le marché les logements vacants.

❖ Proposition logement 2.3.3

Accompagner tous les propriétaires pour la rénovation de leurs logements afin qu'ils répondent aux critères de performance énergétique et ne soient pas exclus du parc locatif.

❖ Proposition logement 2.3.4

Travailler en collaboration avec les bailleurs sociaux afin qu'ils mettent à disposition temporairement des logements vides en attente de rénovation (exemple Berlinçan).

2.4 Conquérir du foncier

❖ Proposition logement 2.4.1

Assurer une veille constante sur les propriétés et terrains proposés à la vente afin de pouvoir préempter ces biens et maîtriser leur devenir, par exemple en regroupant de petites parcelles afin de pouvoir y bâtir des logements collectifs.

❖ Proposition logement 2.4.2

Accompagner les propriétaires afin de favoriser le développement de nouveaux modes d'habitation, projets de constructions BIMBY (Build In My BackYard = construction dans le fond d'un jardin, où l'on vient ajouter un pavillon ou une maison supplémentaire par exemple Tiny House, en annexe de pavillons).

2.5 Action sur la réglementation

❖ Proposition logement 2.5.1

Introduire nos propositions dans le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)

Quels sont les freins à lever ?

- Comment inscrire les projets relatifs aux logements dans le temps malgré les alternances politiques ?
- Comment la commune peut-elle amener la Métropole à une autre orientation en matière de logement ?
- Comment la commune et la Métropole envisagent l'évolution du nombre d'habitants ?
- Comment maîtriser le montant du foncier et des loyers ?
- Comment «se passer » des bailleurs sociaux / des promoteurs ? Ou comment les inclure dans les projets souhaités par la commune notamment pour du logement social ? Comment la commune peut-elle figer des espaces urbains pour qu'il n'y ait pas de promoteurs ?
- Prévoir le stationnement résidentiel dans les emprises privées pour alléger l'occupation de l'espace public d'une part, tout en maîtrisant la production de places de stationnement disponibles pour ne pas encourager l'usage des modes motorisés.

Le thème de la MOBILITE



La vision

En réorganisant les moyens de transports en commun et en développant des voies de mobilités actives (vélo, marche) autour des centres d'activités et des commerces locaux, il est possible d'atteindre l'objectif de développement durable 11.2 de l'ONU :

Assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière.

Autrement dit, nous avons l'ambition d'une offre de mobilité à la fois plus sobre pour réduire l'empreinte carbone et l'émission de gaz à effet de serre mais aussi plus inclusive pour intégrer tout le territoire et tous les habitants de la commune (polarisée autour de 8 quartiers) et que l'on veut plus résiliente.

Le fait d'encourager les mobilités actives et les transports en commun nous apportera de nombreux bénéfices, aussi bien pour la santé, le confort de vie que pour les liens sociaux.

Les enjeux

Si l'on se fixe pour objectif de vivre dans une ville où tout est accessible en 15 min et où le temps de transport pour aller au travail n'excède pas 30 min, et ceci sans utiliser la voiture, nous pouvons considérer les limites de distances suivantes :

Marche : 1,5 km

Vélo : 4 km

Transports en commun : 12 km

Nous constatons que malgré son étalement urbain, la distance séparant les quartiers de notre commune n'excède pas 12 km. Il est donc possible de proposer une offre de transport inter quartiers. Par ailleurs, la distance moyenne effectuée par jour et par personne dans la métropole est de 26 km en 77 min, soit 13 km pour un aller en 38 min. Cela correspondrait à 1,5 km de marche (15min) et 11,5 km de transports en commun (15 min) ou encore 4 km de vélo (15 min) et 11,5 km de transports en commun (15min).

Pour réaliser cet objectif, il nous faut un maillage suffisant en transports en commun de la commune et entre la commune et les pôles d'activités. Nous avons aussi besoin de lieux pour connecter les mobilités actives aux transports en commun, point bloquant actuellement car seulement 3 % des déplacements sont intermodaux¹.

¹ AURBA Enquête mobilité Gironde 2023

Les constats

Actuellement le moyen de transport le plus utilisé reste la voiture et ceci malgré le fait que ce mode de déplacement est polluant (gaz à effet de serre, particules fines), source de nuisances sonores, de stress... Dans la métropole Bordelaise, qui est la seconde ville de France la plus congestionnée², le trafic extra-rocade a augmenté de 1,8 % en 1an et la congestion dans le secteur Ouest a augmenté de 3,9 %³.

Mais si on se penche sur la métropole dans sa globalité, le nombre de déplacements est stable malgré l'augmentation de la population et surtout le volume de déplacements en voiture a chuté de 20 % entre 2009 et 2021⁴. Il y a donc eu un changement de mode de déplacement au profit du vélo (+ 124 % sur la même période) et des transports en commun (+13 %).

Cette forte progression du vélo est notamment due au plan vélo de la métropole qui a fait passer le nombre de kilomètres de bandes dédiées de 650 km en 2012 à 1 517 km en 2021⁵. En revanche, les déplacements à vélo sont principalement effectués intra-boulevards, là où l'aménagement a le plus progressé.

À Saint Médard en Jalles, où 55 % de la population a entre 20 et 64 ans, 50,4 % des ménages ont au moins 2 voitures. Ceci est en particulier lié au fait que 74,7 % des actifs travaillent en dehors de la commune et que 83,9 % de ces trajets sont faits en voiture⁶. Sans parler du fait que notre commune est la plus étalée de la métropole.

Face à ce constat plutôt négatif pour notre ville, une statistique devrait nous faire réagir, nous pousser à changer notre façon de nous déplacer : 78 % des déplacements dans la métropole font moins de 5 km ! De plus 33 % des déplacements sont liés à des activités obligées (travail et études) et 25 % à des achats⁷.

² Institut Montaigne 2020

³ Baromètre Mobilité 2023 de Bordeaux Métropole

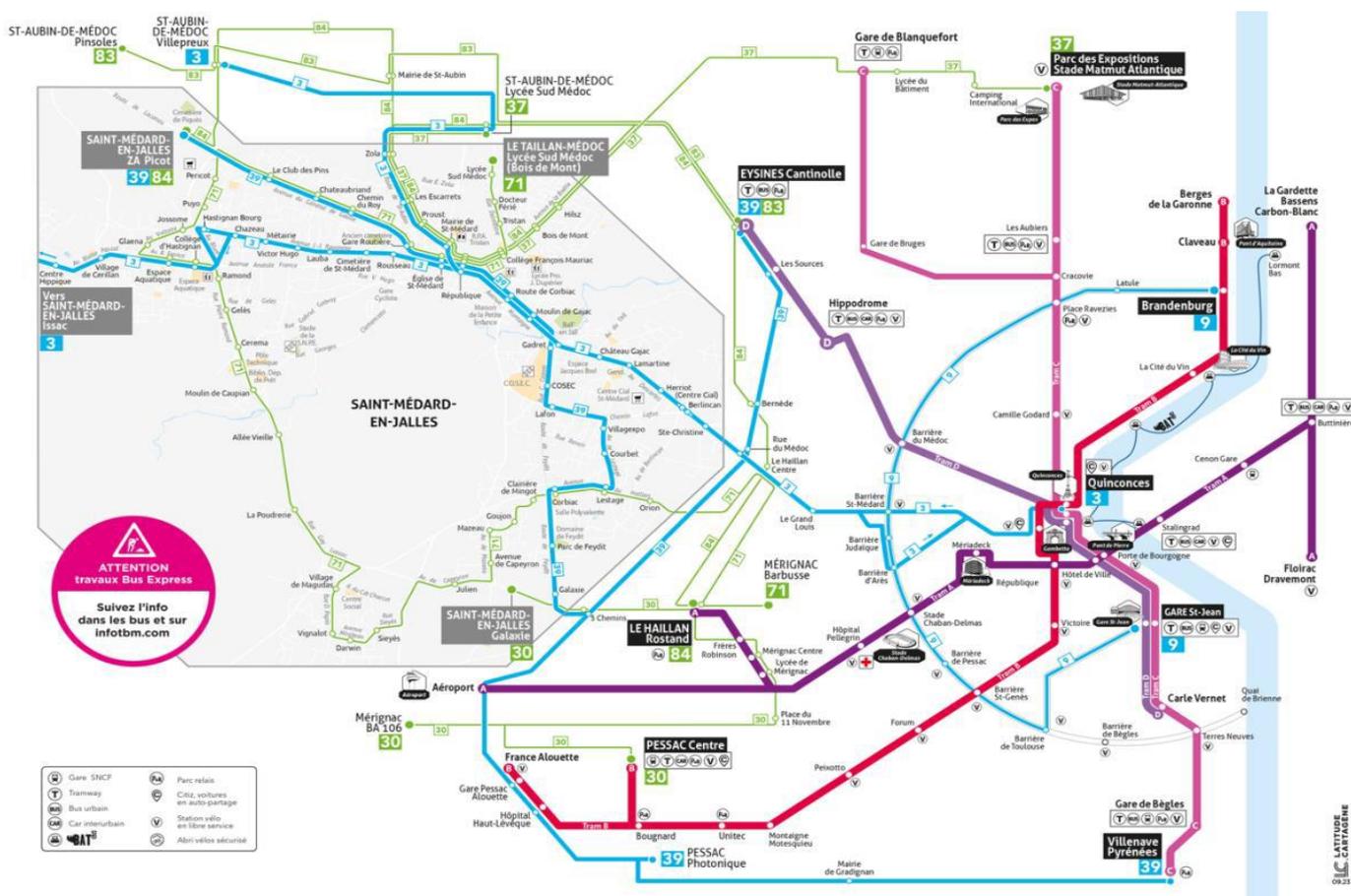
⁴ AURBA Enquête Mobilité Gironde 2021

⁵ Observatoire des vélos 2021 de Bordeaux Métropole

⁶ INSEE Saint Médard en Jalles 2020

⁷ AURBA Enquête Mobilité Gironde 2021

Les transports en commun à ce jour :



Les propositions pour la Mobilité

Les propositions que nous faisons s'articulent fondamentalement autour de l'impératif d'intermodalité des modes de transports. Comme nous l'avons souligné plus haut, ce qui importe selon nous c'est l'importance de la vision systémique. Elle nous oblige à penser les modes de déplacement en terme de complémentarité de façon à s'inscrire totalement dans la transition écologique tout en refusant des ruptures brutales qu'une transition comme celle que nous connaissons pourrait entraîner d'autant que des enjeux de justice sociale se posent.

3.1 A court terme

➤ Le pédibus

❖ Proposition Mobilités 3.1.1

Proposer des ateliers pour que les parents de différentes classes se rencontrent, et proposer un modèle de fonctionnement pour la mise en place d'un pédibus.

❖ Proposition Mobilités 3.1.2

Mettre à disposition pour les premières fois un accompagnateur afin que les futurs parents/bénévoles se sentent à l'aise avec la prise en charge des enfants.

❖ Proposition Mobilités 3.1.3

Proposer un accompagnement pour répondre aux questions des bénévoles et à leurs problèmes. Faire un point d'étape au bout d'1 mois, 3 mois et 6 mois.

❖ Proposition Mobilités 3.1.4

Mettre en place un Groupe Étude Projet sur l'organisation de pédibus.

Les bénéfices :

- *Eduquer les enfants à des modes de transports actifs.*
- *Libérer les parents de la contrainte de la dépose des enfants pour les inciter à prendre un moyen de transport alternatif.*
- *Créer du lien social entre les parents se relayant à tour de rôle.*

➤ Sécurisation et signalétique des voies

❖ Proposition Mobilités 3.1.5

Mettre en place une signalétique au sol pour avertir les voitures d'un croisement avec une voie de mobilité active.

❖ Proposition Mobilités 3.1.6

Donner la priorité à ces voies sur les voitures via des cédez le passage ou des feux à déclenchement manuel (où le temps d'attente est quasiment nul pour la personne utilisant cette voie).

❖ Proposition Mobilités 3.1.7

Mettre en place un système d'éclairage ou de signalétique réfléchissante pour augmenter la sécurité de nuit ou par mauvais temps.

❖ Proposition Mobilités 3.1.8

Mettre en place des panneaux d'informations à chaque croisement de voies de mobilités actives indiquant la distance vers les lieux d'activités ainsi que le temps moyen à pied ou à vélo.

Les bénéfices :

- *Incitation à utilisation de ces voies via l'aspect sécuritaire.*
- *Diminution du temps de trajet pour les mobilités actives.*
- *Ralentissement des voitures en ville pour les inciter à considérer un moyen de transport alternatif.*

➤ **Diminution de la vitesse en ville**

❖ Proposition Mobilités 3.1.9

Réduire la vitesse à 30 km/h dans les cœurs de quartier et sur toutes les routes ayant une piste cyclable ou croisant une voie de mobilité active.

Les bénéfices :

- *Incitation à considérer un moyen de transport alternatif du fait de la convergence des niveaux d'accessibilité des différents modes de déplacement.*
- *Augmentation de la sécurité sur les routes à piste cyclable non sécurisées.*

➤ **Flex aéro et horaires des lignes**

❖ Proposition Mobilités 3.1.10

Demander à TBM (Transports Bordeaux Métropole) de diminuer le coût de ce service qui est actuellement de 5 € l'aller simple sans abonnement et 3 € avec abonnement. Coût actuel non incitatif comparé à la voiture.

❖ Proposition Mobilités 3.1.11

Élargir les plages horaires des lignes pour les adapter aux horaires des zones desservies (par exemple ligne 39 n'est pas adaptée à l'aéroport).

Les bénéfices :

- *Diminution du nombre de personnes utilisant leur voiture.*
- *Augmentation du trafic pour ce service.*
- *Cohérence entre les moyens de transports et les horaires d'ouverture des zones desservies.*

➤ **Journées sans voitures**

❖ Proposition Mobilités 3.1.12

Promouvoir des journées sans voiture au cœur de chaque quartier.

❖ Proposition Mobilités 3.1.13

Mettre en place de manière régulière, par exemple tous les week-ends, ou en fonction d'événements locaux (marché), la fermeture de certaines rues pour créer des zones réservées aux mobilités douces.

Les bénéfices :

- *Faire découvrir une autre mobilité aux citoyens*
- *Favoriser un espace piéton lors des événements locaux*

➤ **Développement du télétravail**

❖ Proposition Mobilités 3.1.14

Mettre en place plus de télétravail et de manière réfléchie. Inciter les entreprises à développer le télétravail lorsque le poste de travail s'y prête.

❖ Proposition Mobilités 3.1.15

Mettre en place du télétravail adaptatif, c'est-à-dire permettre de télé-travailler quelques heures le matin et le soir pour étendre les plages horaires d'embauche et de débauche.

Les bénéfices :

- *Diminution du nombre de trajets avec le télétravail journée.*
- *Diminution des bouchons et donc des nuisances et de la pollution associée grâce au télétravail adaptatif.*

➤ **Collecter de la data**

❖ Proposition Mobilités 3.1.16

Effectuer un sondage auprès de toutes les personnes vivant, étudiant ou travaillant dans la métropole et rendre les résultats publics.

Les bénéfices :

- *Planifier plus efficacement les développements futurs.*
- *Faire prendre conscience à la population des progrès possibles.*

➤ **Information aux usagers**

❖ Proposition Mobilités 3.1.17

Informers les salariés sur la prise en charge par l'employeur. Communiquer auprès des salariés pour mettre en avant la participation de 50 % de l'employeur aux abonnements aux transports en commun pour le trajet domicile travail.

Les bénéfices :

- *Inciter les salariés à changer leurs habitudes de transport via l'aspect financier.*

3.2 A moyen terme

➤ **Densification du réseau de voies de mobilités actives**

❖ Proposition Mobilités 3.2.1

Créer un maillage de voies entre tous les quartiers de la ville sans rupture de continuité. Créer des voies permettant à tous de se déplacer entre les quartiers via un mode actif, ceci afin d'accéder facilement soit à des commerces locaux soit à un transport en commun permettant de parcourir la ville en 15 min de transport.

❖ Proposition Mobilités 3.2.2

Créer ce maillage en concertation avec les habitants.

Les bénéfices :

- *Rapprocher les habitants des lieux de commerces et de transports.*
- *Favoriser l'intermodalité.*

➤ **Sécurisation des voies**

❖ Proposition Mobilités 3.2.3

Sécurisation des voies près des lieux d'échanges, culturels, ... Mettre en place des rues à accès limité avec priorité aux mobilités actives. Transformer les rues proches des écoles, des commerces, des Ehpad, ... en rue sécurisée et incitant à une mobilité active.

Les bénéfices :

- *Sécuriser les abords des lieux de vie et d'échanges.*
- *Inciter les gens à venir via un moyen de mobilité actif.*
- *Proposer un lieu agréable favorisant les échanges.*

➤ **Création de pôles d'échanges au service de l'intermodalité**

❖ Proposition Mobilités 3.2.4

Création de places/lieux permettant de changer de mode de transport facilement (voiture, bus, tram, marche, vélo, trottinette, ...). Connecter ensemble les différentes voies de mobilités actives avec les lignes de transports en commun autour d'un lieu agréable et sécurisé.

❖ Proposition Mobilités 3.2.5

Créer des places de stationnement avec sol perméable bien inséré dans le paysage.

❖ Proposition Mobilités 3.2.6

Mettre en place du mobilier urbain permettant d'attendre un transport en commun de manière agréable dans un espace vert.

❖ Proposition Mobilités 3.2.7

Création d'abris sécurisés. Mettre en place des abris sécurisés et accessibles à tous gratuitement pour stationner son moyen de transport actif pour soit aller faire des achats, soit changer de mode de transport.

Les bénéfices :

- Favoriser l'intermodalité.
- Favoriser les déplacements actifs en permettant de laisser son moyen de transport en sécurité pour continuer à pied.

➤ **Tarification**

❖ Proposition Mobilités 3.2.8

Tarification des transports en commun. Entamer des discussions avec la métropole et TBM pour mettre en place la gratuité totale des transports en commun si possible sur toute la métropole.

Les bénéfices :

- Incitation financière à prendre les transports en commun.
- Reporter les transports en voiture sur des moyens intermodaux.

➤ **Promotion de la marche**

❖ Proposition Mobilités 3.2.9

Promotion de la marche. Encourager un mode de déplacement à part entière, certes le plus pratiqué, notamment dans son mode récréatif.

Les bénéfices :

- Incitation à marcher ce qui permet de pratiquer une activité physique régulière.
- Amélioration de la qualité de vie et des interactions sociales.

➤ **Commerces**

❖ Proposition Mobilités 3.2.10

Favoriser les commerces locaux. Modifier le PLU, en particulier l'atlas des linéaires commerciaux, pour interdire l'implantation de bureaux ou de services sur de petites zones de rencontres, pour préserver les cœurs de quartier.

Les bénéfices :

- Préserver les commerces locaux et la vie de quartier.

➤ **Routes et moyens de transports**

❖ Proposition Mobilités 3.2.11

Arrêter le développement des routes. Ne plus créer de nouvelles routes et ne pas augmenter la capacité des routes actuelles. Favoriser la création de nouvelles voies pour les mobilités actives et pour les transports en commun en site propre au lieu de passer d'une simple voie à une double voie pour les voitures.

❖ Proposition Mobilités 3.2.12

Autopartage. Mise en place de voitures en partage en périphérie des différents quartiers de la ville pour les longs trajets. Réfléchir à la façon d'organiser cet autopartage, gestion via une société ou via une association ou une SCIC.

❖ Proposition Mobilités 3.2.13

Aménagement des bus. Améliorer l'aménagement intérieur des bus pour permettre le transport de vélos, sacs de courses.

Les bénéfices :

- *Incitation à utiliser d'autres moyens de transport.*
- *Transformation sur le long terme des axes routiers actuels.*
- *Favoriser les déplacements multi modaux.*
- *Réduction du nombre de voitures.*
- *Libération de l'espace urbain lié aux places de stationnement.*
- *Augmentation du pouvoir d'achat grâce à la mutualisation.*

3.3 A long terme

❖ Proposition Mobilités 3.3.1

Réorganisation du réseau de transports en commun. Redessiner le plan des transports en commun pour que celui-ci ne soit plus principalement centré sur l'intra rocade. Entamer des discussions avec la métropole et TBM pour redessiner la carte des transports en commun.

Les bénéfices :

- *Diminution du temps de transport entre les quartiers.*
- *Diminution du temps de transport avec les pôles d'activités aux heures de pointes.*
- *Pousser à un abandon de la voiture pour les trajets domicile-travail.*

➤ **Repenser la RD 1215**

(Route entre Bordeaux et Salaunes ayant un très fort trafic pendulaire)

❖ Proposition Mobilités 3.3.2

Repenser les giratoires qui sont sources de congestion pour favoriser les flux aux intersections.

❖ Proposition Mobilités 3.3.3

Offrir une solution de transports en commun régulière pour aller à Lacanau.

Les bénéfices :

- *Décongestion de la RD 1215 entre Saint Médard en Jalles et la rocade.*
- *Offrir une solution de transports en commun régulière pour aller à Lacanau.*
- *Favoriser l'intermodalité.*

➤ **Financement**

❖ Proposition Mobilités 3.3.4

Financement de la mobilité. Utiliser l'augmentation du prix de l'immobilier lié au développement d'un réseau de transport pour financer ce réseau. Il faudrait réfléchir à un moyen de pouvoir prélever une taxe sur l'augmentation de l'immobilier «anormal» pour pouvoir financer la mobilité.

Les bénéfices :

- *Augmentation du budget des villes pour développer les infrastructures.*
- *Limitation de l'inflation sur l'immobilier de par la taxation du surplus.*

Le thème de L'ALIMENTATION RESILIENTE



La vision

L'une des ambitions premières de la convention citoyenne de la commune de Saint Médard en Jalles est d'accroître sa résilience alimentaire tout en la replaçant au centre des enjeux individuels et collectifs de demain. L'objectif est, dans un 1^{er} temps, d'approcher l'autonomie en production, transformation, livraison et consommation de repas équilibrés sur le sol communal à destination des repas scolaires et institutionnels (EPHAD etc.) et idéalement, par la suite, d'en faire un bien commun sociétal pour les citoyens, tout en réduisant parallèlement la production de déchets liés. Par exemple, en compostant 100 % ou presque de la matière organique locale et en ayant réduit la production de déchets d'emballage et de conditionnement au moyen, par exemple, de la consigne systématique sur la commune de tout contenant nécessaire au transport de matière. (À l'échelle des repas communaux tout d'abord puis des repas individuels des citoyens, via les restaurateurs et l'ensemble des commerçants de la commune qui seraient affiliés à cette démarche de consigne communale).

L'ensemble de cette réflexion ambitieuse est guidé par l'idée principale, liée à la transition écologique, de réduire la dépendance et la consommation d'énergie carbonée (dont aujourd'hui une grande partie est liée aux énergies fossiles, pour le déplacement des matières, la fabrication des contenants ainsi que la gestion des déchets en résultant). Cela a pour conséquence un comportement sociétal beaucoup plus résilient et donc capable d'affronter plus «facilement» les différentes crises que l'avenir pourrait nous réserver (climatiques, politiques et sociales).

Les enjeux

Les enjeux sont multiples, croisés et individuels comme collectifs. L'accroissement de la résilience - en allouant des terres, en étant en capacité, depuis les semences jusqu'à l'assiette, de posséder les compétences, les infrastructures et les processus pour nourrir la population locale - garantit une sécurité aux enjeux sociétaux que nous nous apprêtons à traverser avec la crise climatique ou les grandes instabilités politiques actuelles. Nous devons employer une partie de nos ressources et de notre ingéniosité à réduire le besoin en énergie fossile et carbonée de nos produits qualifiables d'indispensables (et, de fait, commencer à les définir). La paix sociale se mesure le ventre plein.

Une hypothèse de base, nous permettant de traiter de résilience et non de climat sur ce sujet (l'amélioration de l'un étant bénéfique pour le 2nd) est une pénurie en énergie fossile, brutale, rendant l'accès aux transports de matières beaucoup plus onéreux avec un tarif à la pompe de 10€ le litre par exemple. Cette hypothèse permet de rendre, dans le système économique actuel, certains choix ou projets beaucoup plus viables pour la population, qu'ils ne le seraient si rien ne change. (Et nous sommes convaincus que tout va changer sur une échelle de temps courte, 2040 c'est demain).

Dans ce contexte, l'enjeu de transition écologique, qui guide les réflexions de la convention, nous oblige à raisonner de la graine à la poubelle, or il nous faut ajouter des solutions résilientes, non seulement pour l'humanité à l'instant T, mais pour la planète en général. Il faut donc réduire drastiquement la production liée aux emballages et au conditionnement alimentaire. L'enjeu est planétaire.

Les constats

Aujourd'hui, la commune de saint Médard en Jalles fournit + ou – 3 000 repas par jour. Le reste de la population se nourrit via le modèle d'approvisionnement de notre société contemporaine : en ne se posant pas, ou peu la question (sauf exception) de l'origine et de la qualité des produits. Le tout avec des empreintes carbone qui, au-delà d'être à long terme peu supportables sur le climat, ne pourraient pas exister avec un pétrole 5 ou 10 fois plus cher. Ce qui rend les administrés, comme partout en France aujourd'hui, dépendants et donc non résilients sur leur alimentation.

Il n'y a plus que 11 maraîchers sur Saint Médard en Jalles.

Le foncier agricole pose un problème statutaire, financier, de bien commun et est un gros frein à l'installation agricole alternative.

L'autonomie alimentaire est donc aujourd'hui impossible.

La cuisine centrale nécessite de lourds réaménagements, notamment afin de posséder une véritable légumerie et pour des raisons d'infrastructure vieillissante.

Les cuisines centrales s'approvisionnent avec des produits déjà pré-travaillés.

L'école nourrit nos enfants avec des règles alimentaires et de nutrition discutables .

Le conditionnement pour la cuisine centrale comme pour les citoyens est quasi exclusivement jetable, très peu de consignes ou pas de consigne possible.

Les outils communs pour le travail de la terre à cette échelle ne sont pas présents.

Les infrastructures de stockage, de conservation, non plus. (Conserverie ?)

Les compétences humaines (du maraîcher, aux légumiers, au cuiseur de conserve etc., au livreur, au nettoyeur de consigne, au gestionnaire de compost) sont en déficit ou n'existent pas encore sur la commune.

Les propositions pour l'Alimentation Résiliente

Nous avons cherché à donner une visibilité temporelle à l'ensemble des propositions.

Les propositions à action immédiate, celles à moyen terme (résultat ou conclusion du projet attendu sous 5 ans) et longue durée (résultat ou conclusion du projet attendu pour 2040 ou plus)

Il y a bien évidemment des leviers immédiats à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs des propositions intermédiaires et longue durée sous forme de lancement de projet.

LES GRANDS AXES DE LA PROPOSITION :

- Production alimentaire
- Transformation alimentaire
- Transport alimentaire
- Conditionnement alimentaire
- Gestion des déchets alimentaires

4.1 A court terme

❖ Proposition Alimentation Résiliente 4.1.1

Lancement d'un grand projet d'allocation d'une surface de terre en agroforesterie/permaculture locale destinée à l'approvisionnement de la cuisine centrale dans un premier temps (50 hectares).

❖ Proposition Alimentation Résiliente 4.1.2

Créer un pôle de compétences sur la résilience alimentaire intégrant tous les acteurs pouvant influencer sur le changement en cours.

❖ Proposition Alimentation Résiliente 4.1.3

Intégrer la notion de résilience alimentaire, et donc d'autoproduction des repas à l'échelle 2040, dans le projet de refonte de la cuisine centrale.

❖ Proposition Alimentation Résiliente 4.1.4

Lancer un projet de contenants consignés sur la commune, à destination des boutiques, commerçants et restaurateurs, avec un service de ramassage et de laverie professionnelle sur la commune.

❖ Proposition Alimentation Résiliente 4.1.5

Lancer un projet global de changement des comportements alimentaires et des usages des sols des particuliers.

4.2 A moyen terme

❖ Proposition Alimentation Résiliente 4.2.1

Faire évoluer le pôle de compétences autour de la résilience, en centre de formation et d'incubateur pour des entreprises du Low tech et de la résilience territoriale.

Un café et restaurant solidaire sert quotidiennement des menus végétariens issus de la production locale (géré par une coopérative issue du projet de la participation citoyenne).

❖ Proposition Alimentation Résiliente 4.2.2

Echéance à 5 ans. Équiper la cuisine centrale d'une légumerie et d'une conserverie en recrutant du personnel supplémentaire pour le travail local et la distribution. L'intégralité de la production de l'agroforesterie est utilisée au quotidien dans l'élaboration des plats.

4.3 A long terme

❖ Proposition Alimentation Résiliente 4.3.1

Saint Médard en Jalles, devenu un pôle d'excellence sur la production et la distribution alimentaires en milieu péri-urbain, forme et accompagne les communes voisines pour accélérer leur transition.

Le thème de la PARTICIPATION CITOYENNE



Pour que le projet «Saint Médard 2040» imaginé par la convention citoyenne devienne une réalité il nous faut choisir des directions et prendre des décisions importantes dans un environnement écologique, social et sociétal, complexe et fragilisé.

Plus nous serons nombreux à contribuer aux choix et aux actions qui en découlent, plus ce projet sera réalisable pour nous, nos enfants et nos petits-enfants.

Cela nécessite donc de penser et de proposer une organisation de la participation des habitants.

La vision

En 2040 les habitants ne font pas que partager le même territoire, ils coexistent et participent à la vie de la commune en faisant cohabiter le plus harmonieusement possible leurs besoins individuels et l'intérêt commun (l'individu/le citoyen).

1. Ils cultivent les valeurs indispensables à la coexistence la plus harmonieuse pour faire communauté : convivialité (se rencontrer, converser), solidarité (s'aider), civisme (penser l'intérêt collectif), civilité (courtoisie à l'égard de chacun), inclusion (mixité sociale et générationnelle), transmission (passage de relais aux jeunes).
Ces valeurs collectives traversent tous les thèmes (urbanisme, logement, mobilité, alimentation, écologie et participation).
2. Ils partagent des principes fondamentaux :
 - Que chaque habitant possède un savoir particulier qui permet d'éclairer les problèmes collectifs et une capacité à penser l'intérêt commun.
 - Que chaque habitant doit avoir accès à des informations de qualité, aux connaissances indispensables pour se faire sa propre idée s'émanciper et devenir un citoyen libre et éclairé.
 - Que chaque habitant doit pouvoir participer à l'expression des divergences, débattre et délibérer pour participer à l'expérience démocratique.
3. La commune s'est dotée d'un mode de fonctionnement intégrant une complémentarité entre représentation par des élus et participation des habitants, des associations et des agents communaux dans la démocratie locale. Ceci afin de renforcer la coopération et la confiance entre tous les acteurs de la commune avec la préoccupation d'associer le plus grand nombre au débat public.
4. La commune s'est dotée d'une constitution municipale pérennisant les outils de cette collaboration.
5. La commune soutient les habitants porteurs d'initiatives orientées « communs » (Un commun est une ressource mise en partage et alimentée par une communauté qui met en place une gouvernance et des règles pour la gérer et la pérenniser)

6. La prise en compte des souffrances psychiques chez les jeunes, les précaires et les anciens est un enjeu de santé publique.

Les enjeux

- Qu'un plus grand nombre d'habitants de saint Médard participent aux choix des orientations et des décisions prises pour la commune.
- Que chacun ait les moyens de comprendre et mettre du sens à ce qui l'entoure, en ayant accès à l'information et la connaissance pour être un acteur éclairé et libre.
- Favoriser l'émancipation de chacun, avec des outils qui permettent de se forger une idée personnelle sur tout sujet sans être sous tutelle de sa famille, de sa culture des influenceurs et manipulateurs. Afin de participer de manière éclairée aux choix concernant sa vie et celle de la commune.
- Éviter, par un nouveau mode de participation, la frustration d'avoir été sollicité pour donner des idées concernant les habitants et de n'avoir aucun pouvoir sur ce qui en est fait (exemple convention citoyenne climat)
- Que chacun trouve des instances favorables au débat contradictoire facilitant le partage de ses idées, de leurs argumentations dans un climat de confiance afin de participer à la décision collective.
- Restaurer la confiance et le lien indispensable élus/habitants et maintenir un dialogue permanent entre l'équipe municipale et les habitants.
- Associer le plus grand nombre au débat public ; coopération entre les habitants, les élus, les services municipaux et les associations culturelles, sportives et sociales.
- Que les habitants se réapproprient leur pouvoir de participer aux décisions pour la commune qu'ils deviennent acteurs et pas seulement consommateurs.
- Expérimenter la prise de décision par consentement plutôt que par vote majoritaire.
- «Les communs» permettent de se réapproprier la gestion de certaines ressources communes afin de les sortir de la logique de rentabilité et ainsi assurer leur pérennité
- Rendre visible par le droit d'interpellation des causes ou des problématiques auxquelles certains citoyens sont sensibles, qui sont mal prises en compte et pour lesquelles un débat au conseil municipal est souhaité.
- Que les publics fragilisés par l'environnement et présentant des souffrances trouvent des lieux adaptés pour les accompagner.
- Que le repli sur soi, le ressentiment et l'individualisme ne gagnent pas sur les valeurs du collectif.
- Que cette démocratie locale contamine le plus grand nombre de communes

Les constats

- 60 % des saint médardais, par leur abstention à l'élection municipale, n'ont pas choisi les élus au conseil municipal.
- Toutes les orientations, les choix, les solutions sur les choses qui les concernent sont sous l'unique réflexion et décision des élus, et ce pour 6 ans.
- La pluralité des points de vue de nos élus n'est pas représentée par le principe du vote à majorité au conseil municipal. Les élus municipaux sont enfermés dans une logique de clivage opposition/majorité.
- Le manque de visibilité sur des débats contradictoires entre les élus, voir le manque de débat, provoque un désintérêt pour ce qui se passe au conseil municipal où sont votées des décisions nous concernant au quotidien.
- Des instances participatives qui pourraient être des lieux d'expression des habitants sont très peu investies. (Conseil citoyen, budget participatif, convention citoyenne, plateforme citoyenne...)
- Les habitants abandonnent massivement, localement et nationalement, leur pouvoir citoyen impliquant un affaiblissement de la démocratie.
- Les habitants, comme la planète n'ont pas une énergie infinie et le contexte actuel anxiogène (écologique, social et sociétal) n'en favorise pas le renouvellement.
- Consumérisme, addictions au numérique, informations à foison dans lesquelles on se perd, des problèmes de pouvoir d'achat et/ou de rythme de vie intensif... donnent peu de place pour s'impliquer dans la commune.

Le «à quoi bon» est très présent dans les témoignages des habitants et très compréhensible au vue des expériences douloureuses (covid, climat, pouvoir d'achat, crises sociales, perte de confiance envers nos élus, expériences des conventions climat et fin de vie...)

Les propositions pour la Participation Citoyenne

❖ Proposition de la Participation Citoyenne 5.1

Développer «les enseignements de la citoyenneté» pour tous les âges, dans les lieux de confrontation des idées, de construction de l'esprit critique et de l'autonomie intellectuelle par des cycles de formation, des conférences, des films, des ateliers, des événements et ateliers de sensibilisation à la citoyenneté.

Développer «les enseignements de la citoyenneté», par des politiques culturelles fondées sur l'émancipation, l'accès égalitaire à la culture et à l'esprit critique, favorise l'implication des citoyens.

En collaboration avec les associations de Saint Médard en Jalles, l'université des sciences humaines de bordeaux et l'université populaire de bordeaux.

« Les enseignements de la citoyenneté » seront adaptés au public des enfants et des adolescents et en lien avec les projets éducatifs du territoire PEDT et ceux de la convention territoriale globale (CTG).

❖ Proposition de la Participation Citoyenne 5.2

Faire la promotion des outils d'information et de communication auprès des habitants, car les outils actuels sollicitant la participation des habitants sont très peu connus et les habitants, pour un grand nombre, n'en n'ont jamais entendu parler.

❖ Proposition de la Participation Citoyenne 5.3

Centraliser toutes les infos participatives et leurs processus de diffusion Dans l'outil numérique de participation citoyenne actuel. (Participer - Saint-Médard-en-Jalles).

Des vidéos pourraient être mise en accès sur la plateforme pour que chaque habitant qui ne se déplace pas vers les instances participatives, les forums citoyens, les conférences puissent quand même en bénéficier (exemple les conférences des auditions d'experts, des vidéos traitant sur des thèmes concernant les habitants).

❖ Proposition de la Participation Citoyenne 5.4

Utiliser la plateforme de la participation pour permettre aux habitants d'exprimer leurs préférences sur les sujets communaux par la méthode de vote du jugement majoritaire.

L'habitant vote en évaluant les propositions, à partir d'une échelle de valeur (par exemple : J'ai une objection, Mon alignement est faible, Mon alignement est moyen, Mon alignement est fort, mon alignement est total).

❖ Proposition de la Participation Citoyenne 5.5

Créer Un modèle d'affiche papier repérable visuellement comme porteur d'informations pour la participation des habitants. (Logo, charte graphique).

❖ Proposition de la Participation Citoyenne 5.6

Créer Une assemblée de codécision (élus et habitants) intégrant une complémentarité entre représentation par des élus et participation des habitants dans la démocratie locale.

Un collectif délibérant sur des problèmes communs et cherchant une solution partagée adoptée par consentement et suivie d'actions dont elle vérifie l'avancement.

Un collectif constitué de participants volontaires/tirés au sort mobilisés autour d'un même problème, questionnement ou projet. (L'expérience montre que des personnes affectées par un problème identifié commun, concernées par une chose commune sont conduites à chercher une solution partagée et à adopter).

Les participants peuvent être des habitants, des représentants des services techniques communaux, des associations, des professionnels, des élus, les représentants de collectifs de quartiers.

Délibérant avec méthode : chaque participant se fera un avis résultant d'échanges de points de vue différents, argumentés, éclairés par des savoirs et des témoignages dans le but de choisir par consentement collectif une position répondant à l'intérêt général

❖ Proposition de la Participation Citoyenne 5.7

Faire collaborer, dans l'assemblée de codécision, tous les acteurs de la commune (les habitants, les élus, les services, les associations) afin de coconstruire des solutions aux problèmes ayant un impact sur la vie des Saint Médardais.

❖ Proposition de la Participation Citoyenne 5.8

Porter Les décisions prises par l'assemblée de codécision sous forme de délibération pour vote au Conseil Municipal.

❖ Proposition de la Participation Citoyenne 5.9

Suivre l'exécution des délibérations votées par le conseil municipal et en informer les habitants.

❖ Proposition de la Participation Citoyenne 5.10

S'assurer que les sujets traités dans l'assemblée de codécision émanent aussi bien des élus, que des habitants ou des associations.

❖ Proposition de la Participation Citoyenne 5.11

Intégrer dans les sujets traités par l'assemblée de codécision Le PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) qui planifie les investissements financiers et Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) qui détermine les grandes orientations d'aménagement du territoire pour les années à venir.

❖ Proposition de la Participation Citoyenne 5.12

Prévoir une rotation des membres de l'assemblée de codécision permettant la représentativité et évitant la primauté de groupes déjà constitués.

❖ Proposition de la Participation Citoyenne 5.13

Créer une instance d'observation de l'assemblée de codécision garante du respect de son fonctionnement et des valeurs.

❖ Proposition de la Participation Citoyenne 5.14

Proposer des modalités permettant aux habitants de libérer du temps pour participer aux instances citoyennes, par exemple : accords avec les employeurs, congés engagement, modalités de garde d'enfant.

❖ Proposition de la Participation Citoyenne 5.15

Créer des assemblées de quartier animées par des citoyens volontaires et formés au débat, afin de se saisir d'un problème individuel pour en faire un problème collectif qui pourra aller jusqu'à devenir un sujet de l'assemblée de codécision.

❖ Proposition de la Participation Citoyenne 5.16

Instaurer une constitution municipale de Saint Médard en Jalles qui intègre dans son fonctionnement les instances participatives de la commune en complément de la stricte application du code général des collectivités locales.

❖ Proposition de la Participation Citoyenne 5.17

Rédiger une charte communale « des communs » pour donner un cadre à leur développement.

Un commun est une ressource mise en partage et alimentée par une communauté qui met en place une gouvernance et des règles pour la gérer et la pérenniser, dans des domaines très variés : la production maraîchère (jardins partagés), le traitement des déchets (composteurs collectifs, broyage), la mobilité (covoiturage), le logement (habitat participatif), la production d'énergie (panneaux photovoltaïques, géothermie), l'eau, l'accès au savoir (échanges de savoirs), l'alimentation, la monnaie locale, la santé.....

Historiquement les communs étaient fonciers, ils constituaient le mode d'exploitation de la terre avant l'instauration de la propriété privée avec les enclosures. L'autre grand domaine des communs est celui du logiciel avec l'open source et la licence de créative Commons dont l'internet a accéléré le développement. Dans ces domaines, les objectifs poursuivis ont été clairement identifiés : rassembler les citoyens en collectif autour d'une ressource pour passer à un droit inclusif de la ressource, partagé entre les usagers et les bénéficiaires et à une forme de gouvernance d'usage de cette ressource. Par exemple : le logiciel libre permet à la fois à chacun d'en user librement tout en rendant impossible la privatisation de ce droit.

Le «composteur collectif» Jean-Jaurès à SMJ illustre à sa façon la démarche des communs, qui repose fondamentalement sur l'initiative d'habitants. Un collectif d'une trentaine de personnes, "les humus sapiens", porteur du projet est aidé dans sa démarche par la municipalité (un espace vert appartenant à la Ville et adossé au parking Jean Jaurès est mis à sa disposition) et par la métropole (formation au compostage). Cette modalité de compostage permet aujourd'hui de créer un véritable lien social. Cette démarche s'est peu à peu consolidée au rythme d'initiatives pour en faire un espace de partage, de solidarité et y développer encore davantage la convivialité. A l'échelle de la ville, ce commun s'étend par l'implication de nouveaux collectifs sur d'autres territoires grâce à l'expérience partagée de ce commun.

❖ Proposition de la Participation Citoyenne 5.18

Accepter des initiatives « des communs » comme projet dans le cadre du budget participatif.

❖ Proposition de la Participation Citoyenne 5.19

Inscrire le droit d'interpellation citoyenne dans le règlement intérieur du conseil municipal. L'interpellation rend visible des causes ou des problématiques auxquelles certains citoyens sont sensibles, qui sont mal prises en compte et pour lesquelles un débat au conseil municipal est souhaité.

❖ Proposition de la Participation Citoyenne 5.20

Développer des lieux de soutien psychologique (enjeu de santé publique) afin de prévenir les problématiques d'anxiété, de dépression, d'addiction, de repli sur soi chez nos enfants, nos adolescents et tout public fragilisé.

Conclusion

Nous, les membres de la Convention Citoyenne, après un an de travail collectif intense, nourri d'échanges avec des experts et des représentants associatifs, publics et économiques, sommes en capacité de présenter 110 propositions à nos élus et nos concitoyens.

Nous avons conscience que nous sommes ambitieux, que certaines propositions bousculent, nous obligent parfois à changer d'angle de vue. Nos différences d'opinions, de modes de vie, de culture, d'origine sociale ont rendu nos débats animés, passionnés, difficiles quelquefois. Mais, nous avons gardé notre objectif initial : Quel Saint -Médard en Jalles souhaitons nous en 2040 ?

Nous considérons que la réussite de cette convention citoyenne dépendra en grande partie du respect par les élus de leur engagement à prendre en compte et transmettre nos propositions. C'est pourquoi nous souhaitons continuer à être associés aux restitutions et au suivi de la mise en œuvre de nos propositions. Nous pensons également qu'il est important, et nous sommes prêts à nous engager pour cela, que tous nos concitoyens, habitants ou « usagers » de Saint Médard en Jalles, puissent se saisir des sujets que nous avons travaillés.

Enfin, forts de cette expérience humaine, nous encourageons vivement la tenue de nouvelles conventions citoyennes dans notre ville.

Prouvons qu'à Saint Médard en Jalles, tous les citoyens, élus, habitants, agents, peuvent réfléchir et décider ensemble pour dessiner notre ville de demain.

